

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1641

présenté par  
Mme Battistel

-----

**ARTICLE 13**

Compléter l'alinéa 14 par les mots :

« ainsi que la contribution de l'offre à la résilience et à la sécurité des chaînes d'approvisionnement, notamment dans le secteur des énergies renouvelables. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

le contexte international et les aléas géopolitiques ont démontré la dépendance de nos approvisionnements énergétiques à des marchés situés hors UE.

Cette forte soumission a été soulignée par de récurrentes tensions sur les chaînes d'approvisionnement en ce qui concerne l'énergie notamment.

En matière de développement des ENR, l'agence internationale de l'énergie alerte au fil de ses rapports sur notre dépendance à l'égard de la Chine notamment, je pense notamment au secteur photovoltaïque et à l'entreprise Photowatt en Isère dont les capacités d'investissement ne sont pas stratégiquement soutenues par l'Etat comme peuvent le faire certains de nos concurrents économiques et alliés sur la scène internationale, je pense aux USA via l'IRA par exemple.

La Chine concentre alors la majeure partie des capacités de production des composants nécessaires à la transition écologique (chaîne d'approvisionnement du solaire photovoltaïque).

Il faut aider ce secteur pour produire à des tarifs concurrentielles comme le font nos concurrents sur la scène internationale en prévoyant un soutien ambitieux de l'Etat dans un secteur clé pour que ces entreprises puissent contribuer à notre indépendance et notre souveraineté énergétique et industrielle. Cet amendement vise donc à instaurer un critère de contribution de l'offre à la résilience et à la sécurité des chaînes d'approvisionnement tel que le prévoit l'IRA ou le Net zero industry act à

l'échelle de l'UE. Il s'agit d'une mesure de bon sens et stratégique qui va dans le sens de notre souveraineté et de nos engagements écologiques.